

Le juge belge confronté à une norme de droit interne présentée comme contraire à une norme de droit international peut légitimement ressentir un certain embarras tant il lui est difficile de savoir ce que le droit belge lui commande de faire dans un tel cas. Ni la Constitution ni aucune disposition ne règle explicitement les rapports entre le droit interne et le droit international, que ce dernier soit conventionnel ou coutumier. Quant aux solutions proposées dans la jurisprudence, elles varient selon qu'on se réfère aux décisions adoptées par la Cour de cassation, par la Cour constitutionnelle ou encore par le Conseil d'État. L'adoption en 2009 d'une loi spéciale introduisant un mécanisme préjudiciel particulier devant la Cour constitutionnelle avait notamment pour but de contribuer à harmoniser les positions respectives de ces juridictions dans les cas particuliers du concours entre droits fondamentaux, sans que ces dispositions aient pu dissiper toutes les questions que peut soulever ce type de conflits.

Le présent cycle de conférences propose de questionner les fondements et la pertinence des postulats et des principes qui fondent les interprétations proposées au sujet de ce thème classique au cours de quatre séances ouvertes à tous les juristes qui s'intéressent aux rapports entre le droit belge et le droit international.

Les intervenants s'exprimeront dans leur langue, sans traduction.

Ce cycle de conférences s'inscrit dans le cadre du projet ARC « Le juge, un acteur en mutation » mené au sein de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB ([www.arcdroit.ulb.ac.be](http://www.arcdroit.ulb.ac.be)).

Action de  
Recherche  
Concertée

Le juge,  
un acteur en mutation



## DATES ET LIEUX

- 9 février 2012 à 18 h à la Fondation universitaire (Salle Félicien Cattier) - Rue d'Egmont, 11 à 1000 Bruxelles.
- 1<sup>er</sup> mars 2012 à 18 h aux Facultés Universitaires Saint-Louis (Auditoire 3) - Bld. du Jardin Botanique, 43 à 1000 Bruxelles.
- 15 mars 2012 à 18 h à la Fondation universitaire (Salle A) - Rue d'Egmont, 11 à 1000 Bruxelles.
- 29 mars 2012 à 18 h aux Facultés Universitaires Saint-Louis (Auditoire 3) - Bld. du Jardin Botanique, 43 à 1000 Bruxelles.

## INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Par e-mail à [patrick.wautelet@ulg.ac.be](mailto:patrick.wautelet@ulg.ac.be), en précisant à quelle(s) conférence(s) vous désirez vous inscrire.

## FRAIS

- 50 € par séance.
- 150 € pour le cycle de 4 séances.
- Gratuit pour les étudiants et les doctorants.

Ce montant comprend le cocktail dînatoire qui est organisé à l'issue de chaque conférence. Le montant est à verser au compte de la SBDI : 271-0616760-66 (IBAN : BE07 2710 6167 6066 / BIC : GEBA BE BB) avec la mention "cycle 2012 + le nom du participant".

## Le juge belge face au conflit entre droit interne et droit international

*Quelques clés pour repenser  
le raisonnement judiciaire*

## JEUDI 9 FÉVRIER

### CONFÉRENCE D'OUVERTURE

*Que prévoit le droit belge à propos du conflit entre le droit interne et le droit international ?*

### PRÉSIDENTE

Patrick Wautelet (ULg)

### INTERVENANTE

Annemie Schaus (ULB)

### DISCUTANTS

Marc Bossuyt (Cour constitutionnelle)  
Robert Andersen (Conseil d'État)  
Ghislain Londers (Cour de cassation)

## JEUDI 1<sup>ER</sup> MARS

### THÈME

*Comment le juge constate-t-il et résout-il le conflit entre le droit belge et le droit international ?*

### PRÉSIDENTE

Pierre d'Argent (UCL)

### INTERVENANTS

Anne Lagerwall (ULB)  
Eric de Brabandere (Universiteit Leiden)

### DISCUTANTS

Benoît Dejemeppe (Cour de cassation)  
Nicolas Angelet (ULB - Barreau de Bruxelles)

## JEUDI 15 MARS

### THÈME

*Comment le juge définit-il et emploie-t-il le concept d'effet direct des normes de droit international ?*

### PRÉSIDENTE

Jean-Victor Louis (ULB)

### INTERVENANTS

Dries van Eeckhoutte (Conseil d'État - KUL)  
Frédéric Dopagne (UCL - Barreau de Bruxelles)

### DISCUTANTS

Joe Verhoeven (Paris II - UCL)  
Christian Behrendt (ULg)

## JEUDI 29 MARS

### THÈME

*Le recours préjudiciel n'est-il pas une fausse solution pour le juge ?*

### PRÉSIDENTE

Eric David (ULB)

### INTERVENANTS

Cédric Van Assche (VUB)  
Thomas Bombois (UCL - Cour constitutionnelle)

### DISCUTANTS

Patricia Popelier (UA)  
Yves Lejeune (UCL)